

Soirée d'intégration des étudiants néo-entrants Evolutions 2026

Etat des lieux

Depuis 2012, une soirée d'intégration est organisée par le Service Accompagnement à la réussite des Etudiants (SARE) dans le cadre de la semaine d'accueil des primo-entrants.

En 2025-2026, une nouvelle formule a été mise en place, à la suite de l'impossibilité pour le CROUS d'assurer la prestation de restauration. Cette évolution répondait également à une volonté de redynamiser l'événement en lui donnant une dimension plus festive, sous la forme d'un « festival ».

Plusieurs food trucks proposant des plats variés et des formules comprises entre 8 et 10 € ont ainsi été installés sur le site. Les repas restaient à la charge des étudiants, sans obligation de consommation. Par ailleurs, le dispositif de sécurité a été renforcé avec une augmentation du nombre d'agents de sécurité, et la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours.

Le tarif d'entrée, **fixé à 5 € payables en espèces uniquement**, donnait accès à la soirée, aux animations et jeux proposés, ainsi qu'à trois boissons gratuites, alcoolisées ou non. De l'eau fraîche était également mise à disposition en libre accès.

Cette nouvelle organisation a permis d'accroître significativement la fréquentation de l'événement, le nombre de participants **passant de 350 à 500 personnes**.

Propositions pour la soirée du Jeudi 3 septembre 2026

- Compte tenu du succès rencontré par la formule mise en place l'an dernier, nous souhaitons maintenir le tarif d'entrée fixé à 5 €.
- Nous envisageons également de permettre aux étudiants de régler leur participation via la plateforme ESUP-Pay avec Paybox, déjà utilisée par plusieurs services de l'établissement (SUAPS, IAE, scolarité centrale, etc.).
- Cette solution présenterait plusieurs avantages : elle supprimerait la manipulation de deniers publics, sécuriserait les encaissements et simplifierait l'organisation des ventes. Elle répond par ailleurs aux usages actuels des étudiants, qui recourent de moins en moins aux paiements en espèces.
- Il est important de préciser qu'aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'annulation de la participation par un étudiant après son inscription. Cette condition sera clairement portée à leur connaissance dès l'ouverture des inscriptions.
En cas d'intempéries, l'évènement sera reporté.
- Le paiement en ligne via ESUP-Pay constituera l'unique modalité d'encaissement ; aucun règlement en espèces ne sera accepté.
- Enfin, afin de répondre à une demande qui dépasse chaque année le nombre de places disponibles, nous proposons d'augmenter à nouveau la capacité d'accueil de l'événement en portant le nombre d'entrées à 600 places.